

alambic et on y poursuivait du beau travail de recherche. Tout était prêt pour la production industrielle lorsque, tout à coup, les services du Revenu intervinrent et détruisirent l'alambic et tous les échantillons. J'espère que le ministre n'aura pas les mêmes ennuis que son prédécesseur avec le présent ministre du Revenu national.

Le cidre clarifié et carbonaté est assujéti à une taxe d'accise de \$2.50 le gallon. Cette taxe entraverait la vente du cidre, surtout en concurrence avec les vins importés. Les services du Revenu prescrivent qu'il doit être classé, ce qui est ridicule, comme champagne, non pas comme un autre vin, mais comme champagne et c'est pourquoi il est frappé de cette taxe d'accise. Néanmoins, non carbonaté, c'est un cidre pâteux qui ne contient que 7 p. 100 d'alcool, ce qui est encore moins que la bière, mais la taxe d'accise n'est alors que de 50c. le gallon. Je sais bien qu'à cette teneur en alcool, la vente ne se ferait que dans les débits de l'État et les tavernes, ce qui la restreindrait beaucoup. Cependant, je pense que cela permettrait à une boisson saine de rivaliser avec quelques-unes des bières qu'on nous vend à l'heure actuelle.

Quelques producteurs de ma circonscription m'ont demandé de me renseigner pour savoir si les services du Revenu et de l'Agriculture ne pourraient pas s'entendre pour permettre la vente d'un cidre à faible teneur en alcool dans les épicerie. Je ne sais pas si c'est possible mais je transmets quand même l'idée. On m'a dit qu'en Californie, dans l'État de New-York et dans quelques autres États il est permis de vendre dans les épicerie et autres établissements ordinaires ce genre de cidre ou autres jus de fruit à basse teneur en alcool. Les fructiculteurs qui m'ont écrit se demandent s'il ne serait pas possible de recourir au Canada à une méthode analogue. Il s'agirait simplement d'une boisson inoffensive fabriquée avec des pommes, mais contenant un peu d'alcool pour qu'elle se conserve, tout au plus 2 à 2½ p. 100.

Je passe à une autre idée. On peut fabriquer de l'alcool à usage industriel à même des déchets de fruits. Nous possédons justement des déchets de ce genre qui ne valent même pas la peine qu'on les transforme en cidre, mais qu'on pourrait fort bien, par contre, transformer en alcool industriel, dont on utilise de grandes quantités au Canada. Je me suis renseigné sur la provenance de l'alcool que nous utilisons actuellement, et sur les quantités en cause. J'ai appris que chaque année il entre dans notre pays sept ou huit types différents d'alcool. Deux d'entre eux peuvent être tirés des déchets de fruits et, parfois, le sont effectivement. Or ces deux

types réunis donnent, au total, 1,816,949 gallons importés, provenant en meilleure partie de l'Allemagne.

Or on pourrait fabriquer ces alcools au Canada même, en utilisant nos déchets de fruits. Il existe justement une usine à Hood-River, dans l'Orégon qui, depuis plusieurs années, réalise d'intéressantes affaires en transformant les déchets de fruits en alcool. Ayant poursuivi mon enquête sur la possibilité de créer un établissement semblable dans la vallée d'Okanagan, je me suis rendu compte qu'il fallait pour cela commencer par verser au ministère du Revenu national, division de l'accise, une garantie de \$100,000.

Une voix: Est-ce tout?

M. Jones: Oui, plus un droit de permis de \$250 et l'érection d'un type spécial de bâtiment conforme à leurs normes. Il faut aussi un permis provincial, si bien que les immobilisations requises interdisent pratiquement de songer à fabriquer de l'alcool commercial.

Vu que le Canada a besoin d'importer près de 2 millions de gallons par an, je suppose que le ministère étudie l'à-propos de déterminer par les services de la ferme expérimentale s'il n'y aurait pas moyen de produire de l'alcool sans employer la méthode coûteuse qu'exige actuellement le ministère du Revenu national.

M. Cardiff: Monsieur le président, il y a un mois environ lorsque ces crédits ont été mis à l'étude pour la première fois, j'ai parlé pendant quatre minutes environ. J'ai attendu au dernier moment pour voir si quelqu'un exprimerait ce que j'ai à dire, ce qui m'aurait évité de prendre la parole. Je veux cependant signaler quelques points au ministre, que je tiens en très haute estime puisqu'il vient du comté d'Huron. Il y a été élevé et c'est bien dommage qu'il en soit parti. Je regrette qu'il s'en soit allé en Saskatchewan, parce que s'il y a une chose dont nous n'avons pas besoin, c'est d'un ministre de l'Agriculture qui vienne de la Saskatchewan.

Ne serait-ce que pour donner une idée du découragement qu'éprouvent des gens qui se consacrent à d'autres activités à cause des prix agricoles, je peux dire que la chambre de commerce provinciale de l'Ontario, lors de sa réunion annuelle, a approuvé et révisé une politique visant l'agriculture et déclarant qu'à cause des échanges internationaux, bien des cultivateurs de l'Ontario sont dans une situation désespérée sous le rapport de la concurrence. Il était déclaré de plus que la publication officielle des gains agricoles devrait se faire sur la base du revenu net plutôt que sur celle du revenu brut afin d'éviter de répandre une fausse impression de prospérité agricole. La Cham-